



Le 2 avril 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE
Comité Régional Cgt Bretagne

Défendons les CESER, outils de la démocratie sociale en territoire

Simplifier, simplifier, ... Il est pour le moins éclairant que c'est par le biais du projet de loi de simplification de la vie économique, qu'une commission mixte de l'Assemblée Nationale a, par voie d'amendements, proposé aux parlementaires de supprimer les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER). Pourtant, comme le Conseil Economique Social et Environnemental, au niveau national, les CESER sont des outils particulièrement associés à la fabrique de la Démocratie par une méthode de travail unique en son genre. Cela tient surtout de cette représentation de la Société Civile organisée et de ses missions qui concourent à apporter des avis et préconisations sur la conduite des politiques publiques en région. Par leurs propres études, ils apportent aussi « une matière réfléchie » à la construction des décisions collectives que la précipitation du temps médiatique, par exemple, contrarie comme la communication en général.

Pour le Président de la région Bretagne, « *cette décision va affaiblir les territoires et la vie sociale* ». C'est certainement sur ce dernier point que Mr. Loïg Chesnais-Girard marque un point particulièrement pertinent, du moins tel que la CGT le note. En effet, son inquiétude sur « *l'affaiblissement des territoires et la capacité des CESER à faire vivre la démocratie sociale* » est à rapprocher de l'origine des principes fondamentaux qui érigent la République et la Démocratie dans notre Etat-Nation.

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* » (Art 1- Constitution)

Si la dimension économique n'apparaît pas de manière explicite dans cet article puisque rédigée ailleurs, « cette absence volontaire » laisse la porte ouverte au débat actuel sur la suppression des normes, des règles, des lois, des codes, ... Ces principes fondamentaux qui garantissent les droits aux Peuples, donc aux personnes, sont attaqués de toutes parts, ici en France, et bien plus ailleurs.

C'est donc encore au modèle social et à ses principes que les artisans de la simplification -ou plutôt du simplisme de la loi du plus fort- s'attaquent puisque partout où il y a débat, l'évidence que pose la Charte environnementale inscrite en 2004 dans notre Constitution, s'élargit : « *Les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité* » ...et « *qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins* »

Notre système économique est la résultante de choix politiques des fondamentaux de Vie et d'Existence pour l'Humanité et l'Environnement. C'est justement pour cela que la

Révolution Française a voulu mettre fin aux privilèges puisque non conformes « à l'idéal commun » que se donnait le Peuple français.

Pour la CGT, s'appuyer sur les principes fondamentaux du Pays des Lumières signifie de ne renoncer à aucune part de la démocratie sociale surtout lorsqu'elle concourt à la transformation sociale. Aussi fragiles soient ces lieux et instances, leur existence est très souvent un appui qu'il nous faut défendre bec et ongles.

Les CESER constituent les maillons d'un rouage subtil qui « fait société. » Ce principe doit demeurer comme un exemple d'organisation de la vie en territoire avec la Démocratie en aliment de base.

Le vote formel de l'Assemblée Nationale doit rétablir ce « bien commun ».